

Good Partner

E.3 Collaborer avec les autorités fédérales et régionales

L'ambition est de mettre en œuvre les projets et actions qu'il importe de piloter avec plusieurs entités fédérées et l'autorité fédérale au service de la mobilité supra-régionale, y compris du transport de marchandises. Une meilleure collaboration permet aussi de mutualiser certaines ressources, de renforcer les expertises et de montrer une cohérence des acteurs publics vis-à-vis des citoyens et des milieux socio-économiques, visant à inspirer la confiance.

La Région portera une attention particulière à la mise en œuvre d'actions entreprises au niveau fédéral et par les autres Régions au sein de la zone métropolitaine : réforme de la fiscalité des voitures de société, adaptation du Code de la route, développement de services visant à encourager l'usage des transports publics ou du covoiturage pour accéder à la Région de Bruxelles-Capitale, aménagement des gares et pôles d'échange de la zone métropolitaine avec une accessibilité renforcée et des possibilités de stationnement adaptées, renforcement de lignes de transport public rapides sur les axes de pénétration.

La Région soutient la mise en œuvre d'actions visant à rendre les réseaux de transport public performants et accessibles à tous, à assurer un réseau logistique performant et durable en cohérence avec une vision de la logistique à l'échelle métropolitaine, à assurer une communication et une sensibilisation ciblées visant à encourager des comportements de mobilité durable.


La Région s'inscrit dans une volonté de copilotage des différents projets suivants, avec l'une ou plusieurs des autres entités fédérées : l'intégration tarifaire des services de transport public, le développement d'un MaaS à l'échelle métropolitaine, la définition de l'offre de service ferroviaire métropolitaine et de l'offre de transport public au sens large, l'instauration d'une tarification kilométrique pour les véhicules légers, dans un cadre national, voire européen, l'optimisation de la mobilité autour de Bruxelles, en ce compris le Ring dans son ensemble, le Brabantnet et le RER vélo (réseau Vélo PLUS), le développement et l'optimisation de pôles d'échange sur le territoire des Régions (nœuds de correspondance, gares, P+R), l'amélioration de la desserte des aéroports par les opérateurs de taxis bruxellois pour éviter les retours à vide.


Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



 Formaliser les principes de collaboration et de décision

 Instituer un nouvel organe de pilotage à présidence tournante, soit un Conseil métropolitain de la mobilité, organe métropolitain de gestion de la mobilité, en ce compris le transport de marchandises et la logistique

 Copiloter les projets transrégionaux

Analyse de l'avancement et des freins

Les actions proposées dans le Plan régional de Mobilité se concentrent sur celles liées aux compétences bruxelloises. Il est néanmoins indispensable de coordonner les stratégies et les actions avec les autres Régions et le Fédéral en ce qui concerne les déplacements entrants et sortants de la Région. Il n'y a pas à proprement parler un nouveau Conseil métropolitain. Toutefois, divers lieux d'échanges **formels** existent autour de plusieurs dossiers, comme par exemple développement de l'offre de transport public -plus particulièrement ferroviaire- dans la zone métropolitaine :

- La Conférence Interministérielle des ministres de la Mobilité, de l'Infrastructure et des Télécommunications (CIMIT) réunit les quatre Ministres de la Mobilité des Régions et du Fédéral.
- Le Comité de Concertation a traité de la tarification routière Smartmove.
- La plateforme de concertation intra-belge BE4MOVE rassemble les quatre administrations des transports et de la mobilité. L'objectif est de renforcer la coordination des points de vue belges *avant* de les défendre au niveau européen. In fine, ce partage d'expertise vise à renforcer l'efficacité de la Belgique, tant pour exprimer une position claire sur les dossiers de transport, que pour mettre en œuvre la réglementation européenne.
- Le Comité de pilotage RER rassemble des représentants des opérateurs de transport public, des cabinets ministériels et des administrations du Fédéral et des trois Régions. Il traite de questions comme : le développement de l'offre, l'intégration tarifaire, les pôles d'échange, etc.
- Les modifications de l'offre de De Lijn à Bruxelles sont discutées dans le cadre de l'accord de coopération de 1991. Un accord de coopération relatif au transport public entre la Région de Bruxelles Capitale et la Région flamande est sur la table du gouvernement pour le développement/l'exploitation du Brabantnet.
- La RBC participe, avec les deux autres Régions, au système de tarification routière pour les poids lourds Viapass.
- Bruxelles Mobilité participe aux réunions des Vervoerregio's Vlaamse Rand et Leuven où l'on traite des plans de mobilité de ces territoires et de leur mise en œuvre.

En outre, des échanges plus **informels** ont été mis en place de manière structurelle :

- Toutes les 6 semaines environ, Bruxelles Mobilité et la STIB rencontrent plusieurs entités actives dans les Vervoerregio's Vlaamse Rand et Leuven (MOW, DWV, AWV, De Lijn...) autour de questions de mobilité à Bruxelles et dans la zone métropolitaine : projets d'infrastructures de transport (Ring, Brabantnet, nouvelles lignes STIB, cyclostrades...), Hoppinpunten et P+R, mobilité partagée, MaaS, ... Certains dossiers font l'objet de groupes de travail et de conventions (comme par exemple sur les cyclostrades ou les modèles de transport).
- La Région flamande et la RBC copilotent des études de mobilité dans la zone du Ring Nord (désenclavement du plateau du Heizel et suppression de la sortie 8 dans la zone de Jette-Wemmel) et du Ring Est (carrefours Leonard et Quatre-Bras et leur lien respectifs avec la suppression du viaduc Herrmann-Debroux et l'avenue de Tervueren). Bruxelles mobilité est impliqué dans la phase de 'projet' (en préparation du permis d'urbanisme) du réaménagement du Ring Nord. Bruxelles Mobilité et le MOW mènent conjointement les enquêtes sur les comportements de déplacements (OVG).
- Les autorités organisatrices des transports des trois Régions et du Fédéral se réunissent tous les trois mois pour échanger sur des questions de gouvernance, comme les contrats de service public/contrats de gestion des sociétés de transport public, sur les cadres de la mobilité partagée, etc.
- Bruxelles Mobilité participe également à des réunions de coordination des chantiers (organisées par la région flamande sous le nom 'Minder Hinder platform'), tout comme la région flamande participe (au besoin) aux réunions de la Commission bruxelloise de Coordination des Chantiers.

Un bel exemple de projet transrégional est mybike.belgium.be, la plateforme d'enregistrement des vélos, initialement développée par la RBC, et maintenant soutenue par l'Etat fédéral et les trois Régions. Cette initiative permet d'enregistrer son vélo sur une plateforme et de l'identifier à l'aide d'un sticker afin de réduire le risque de vol et d'augmenter les chances de le retrouver en cas de vol. La plateforme est gratuite et est destinée à toutes les personnes physiques habitant en Belgique ainsi qu'aux personnes morales basées en Belgique. La plateforme fonctionne aussi bien pour les vélos neufs que pour les vélos d'occasion.

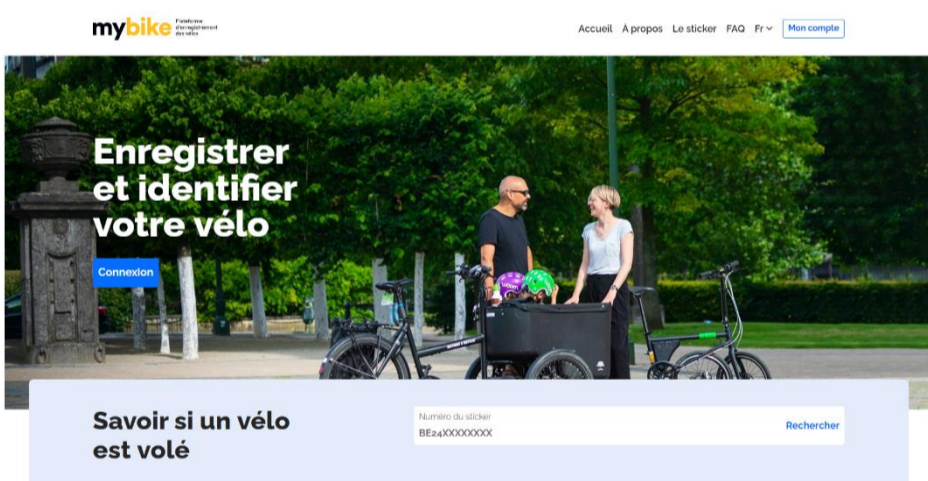
Chiffres clés

- Nombre de projets co-pilotés : 7 (FR0, F2, C201, C203, C204, F29, FWOB, C212) ;
- Nombre d'études de mobilité co-pilotés : 5 (Étude RER-vélo, Etude Heysel, Etude Canal Nord, Etude Herrmann-Debroux – Leonard, Etude Jette/Wemme)
- Institution d'un processus décisionnel univoque, transparent et fonctionnel : Voir dans cette fiche plusieurs processus formels et informels institutionnalisés

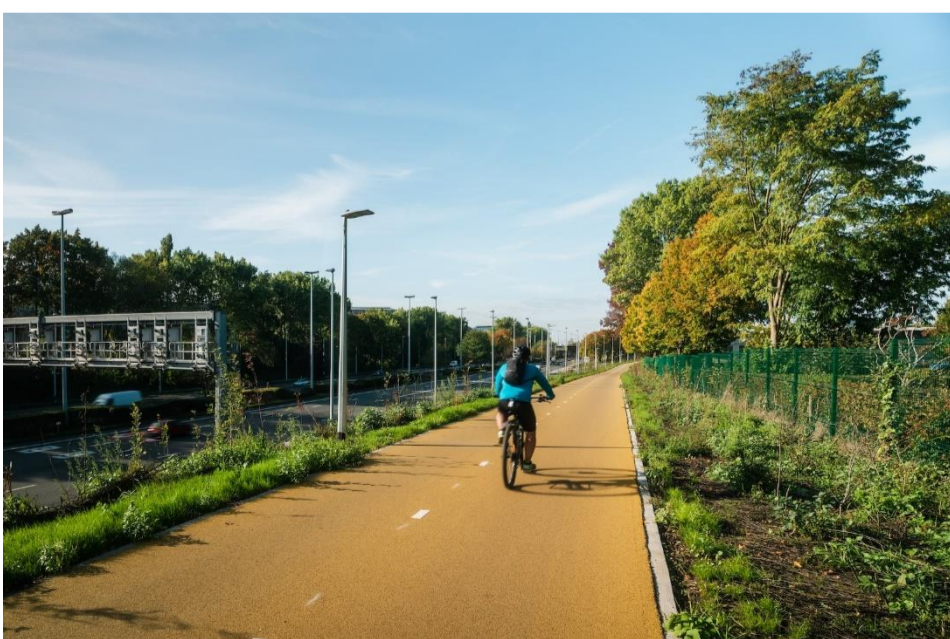
Réalisations illustrées



Signature de la note d'entente de BE4MOVE, par les fonctionnaires dirigeants des 4 entités concernées



Site web de mybike.belgium



Cyclostade C203: une réalisation conjointe de « De Werkvennootschap » et Bruxelles Mobilité.



Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette action au niveau local, consultez les pages suivantes sur sa déclinaison évaluée par les **19 communes**.



GOOD PARTNER

E.3 Collaborer avec les autorités fédérales et régionales

L'ambition de mettre en œuvre les projets et actions qu'il importe de piloter avec plusieurs entités fédérées et l'autorité fédérale au service de la mobilité suprarégionale, y compris du transport de marchandises. Une meilleure collaboration permet aussi de mutualiser certaines ressources, de renforcer les expertises et de montrer une cohérence des acteurs publics vis-à-vis des citoyens et des milieux socio-économiques, visant à inspirer la confiance.

La Région portera une attention particulière à la mise en œuvre d'actions entreprises au niveau fédéral et par les autres Régions au sein de la zone métropolitaine : réforme de la fiscalité des voitures de société, adaptation du Code de la route, développement de services visant à encourager l'usage des transports publics ou du covoiturage pour accéder à la Région de Bruxelles-Capitale, aménagement des gares et pôles d'échange de la zone métropolitaine avec une accessibilité renforcée et des possibilités de stationnement adaptées, renforcement de lignes de transport public rapides sur les axes de pénétration.

La Région soutient la mise en œuvre d'actions visant à rendre les réseaux de transport public performants et accessibles à tous, à assurer un réseau logistique performant et durable en cohérence avec une vision de la logistique à l'échelle métropolitaine, à assurer une communication et une sensibilisation ciblées visant à encourager des comportements de mobilité durable.

La Région s'inscrit dans une volonté de copilotage des différents projets suivants, avec l'une ou plusieurs des autres entités fédérées : l'intégration tarifaire des services de transport public, le développement d'un MaaS à l'échelle métropolitaine, la définition de l'offre de service ferroviaire métropolitaine et de l'offre de transport public au sens large, l'instauration d'une tarification kilométrique pour les véhicules légers, dans un cadre national, voire européen, l'optimisation de la mobilité autour de Bruxelles, en ce compris le Ring dans son ensemble, le Brabantnet et le RER vélo (réseau Vélo PLUS), le développement et l'optimisation de pôles d'échange sur le territoire des Régions (nœuds de correspondance, gares, P+R), l'amélioration de la desserte des aéroports par les opérateurs de taxis bruxellois pour éviter les retours à vide.

De plus, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des actions de Good Move et du marché d'accompagnement principalement dédié aux communes (cf. fiche E.2), un nombre important d'indicateurs et de données sont compilées pour chaque commune et présentées sous forme de fiches couvrant les différentes thématiques clés de la politique de mobilité : piétons – PMR - espace public, vélos, transport public, intermodalité et services de mobilité, mobilité scolaire, sécurité routière, stationnement, trafic routier et gouvernance. Dans ce cadre, certaines informations cartographiques sont également mises à jour et complétées avec les données communales potentiellement encodées par le bureau d'études.

Par ailleurs, il convient de noter que de nombreuses communes ont intégré l'importance de communiquer les modifications résultant de leurs plans de circulation aux grandes plateformes de GPS telles que Waze et Google Maps.

Les échanges entre les communes et la Région sont bien entendu automatiques lorsqu'il y a une demande de permis en jeu. Dans de tels cas, certaines communes signalent qu'il peut y avoir des divergences de points de vue avec la Région sur la mise en œuvre des orientations du Plan Régional de Mobilité sur le terrain.

À l'inverse, de nombreuses communes regrettent d'être informées tardivement ou de ne pas être toujours informées en cas de changements sur les voiries régionales, alors qu'elles sont souvent en première ligne pour recevoir les réclamations.

Chiffres clés

/

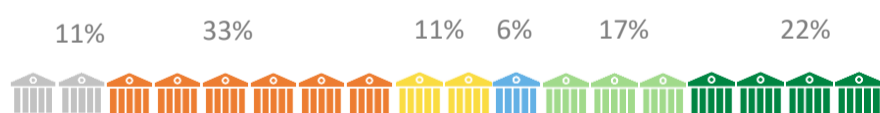
Bonnes pratiques

/

Bilan de mise en œuvre des actions par les communes

Communiquer à la Région les modifications engendrées par un réaménagement, plan de circulation, entretien... sur voirie communale (de type : suppression d'emplacements de stationnement (réservés ou non), placement d'arceaux vélos, modification de sens de circulation...)

Moyenne : 1.81
Ecart-type : 1.72



Analyse de l'avancement et freins à la mise en œuvre

Bien que la plupart des communes communiquent régulièrement les évolutions de l'offre de stationnement en voirie sur leur territoire à parking.brussels, cette transmission d'information n'est pas encore structurée ni généralisée. Des discussions et travaux sont en cours entre la Région et les communes afin d'améliorer ces flux de données. Par contre, peu d'entre elles ont des échanges systématiques et réguliers avec la Région sur les modifications découlant d'autres mesures de mobilité communales telles que les plans de circulation ou l'entretien. Cela s'explique en grande partie par un manque de ressources humaines disponibles et par l'absence d'un outil régional dédié à ces échanges d'informations. Plusieurs communes ont exprimé leur souhait d'établir un système d'échange plus robuste, potentiellement basé sur une plateforme GIS (Système d'Information Géographique), par exemple. Des réflexions et outils permettant de faciliter ces encodages et échanges sont en cours de développement.